

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 371

14 mars 2007

SOMMAIRE

A.A.S. Holdings S.A.	17790	Forum European Realty Income S.à r.l. ..	17806
A B M Luxembourg S.A.	17807	Guardian Vault S.A.	17779
ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. ...	17782	Hatena	17767
Adcom Computers Holding S.A.	17808	International Sports Management Services S.A.	17808
AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l.	17767	Kameleon Luxembourg S.A.	17792
AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l.	17768	Lanvi S.à r.l.	17789
Anglo Diamond Investments	17769	LITTORAL Invest S.A.	17762
Anglo Diamond Investments S.à r.l.	17769	Lux-Avantage Advisory S.A. Holding	17788
Baca S.à r.l.	17769	Lux-Croissance Advisory S.A. Holding ...	17786
Backslash Consulting, s.à r.l.	17785	Lux-Equity Advisory S.A. Holding	17788
B Computer GmbH	17808	Lux-Garantie Advisory S.A. Holding	17789
Beau Bassin S.A.	17784	Metreco Seaways S.A.	17784
Blackport Capital Fund Europe S. à r.l. ...	17763	Move-It S.à r.l.	17785
Blue Sky Financial S.A.	17784	Nuadi Holdings S.à r.l.	17782
Carabus Shipping Sàrl	17807	Parecom S.A.	17783
Carabus Shipping Sàrl	17808	Port Bay SA	17784
Chez Edouard	17783	Port Bay SA	17792
Chez Edouard	17783	Radix Holding S.A.	17768
Chez Edouard	17807	Ralph Weis Opticien S.à r.l.	17790
Chez Edouard	17806	Ralph Weis S.à r.l.	17790
Cosma Invest AG	17763	Riviera Immo-Invest S.A.	17762
DAB Investments Sàrl	17782	Rovan S.A.	17788
Dafofin One S.A.	17783	Rovan S.à r.l.	17788
Dumbarton Associates S.A.	17789	Seacat S.A.	17789
Eastern Star Holding International S.A.	17792	Sorifac S.A.	17781
Eastern Star Holding International S.A.	17806	TOP Finanzbeteiligungs S.A.	17790
European Real Estate Management S.A.	17768	Triptoleme S.A.	17781
Eurotrust Corporate Services S.A.	17763	T.W.O. Holding S.A.	17788
Eurotrust Corporate Services S.A.	17762	Vector S.A.	17768
Finassimo S.à r.l.	17808	Venture & Capital Management S.A.	17780
		VSS YBR (LH5) S.à r.l.	17786
		Westbridge S.à r.l.	17790

LITTORAL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.663.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille six, le 12 décembre

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Fernand Wisser comme Administrateur, et décide de nommer à sa place Monsieur Jean-Christophe Tressel, demeurant 1, rue de Bellevue - L-1227 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Fernand Wisser comme délégué à la gestion journalière, et décide de nommer à sa place la société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A. - 15, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg., représenté par Monsieur Jean-Christophe Tressel - 1, rue Bellevue - L-1227 Luxembourg

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée

Signature

Le Président

Référence de publication: 2007016671/5672/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04195. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Riviera Immo-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.797.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille six, le 10 décembre

Résolution unique

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Fernand Wisser comme Administrateur, et décide de nommer à sa place Monsieur Philippe Nocquet demeurant 173, avenue de la Division Leclerc - 95880 Enghien Les Bains.

L'assemblée décide de nommer comme Délégué à la gestion journalière, la société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A. - 15, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg, représenté par Monsieur Jean-Christophe Tressel - 1, rue Bellevue - L-1227 Luxembourg

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée

Signature

Le Président

Référence de publication: 2007016673/5672/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04205. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Eurotrust Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.416.

Par la présente, je vous prie de noter que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société EUROTRUST CORPORATE SERVICES (E.T.C.S.) S.A., immatriculée au RC sous le numéro B 89.416, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 décembre 2006.

M. Monteiro

Administrateur

Référence de publication: 2007016682/576/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Blackport Capital Fund Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.775.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 janvier 2007

En date du 8 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de Monsieur Luuk Jacobs avec effet au 18 décembre 2006.

Depuis cette date, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

Monsieur John Sutherland

Monsieur Brian Chase

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

BLACKPORT CAPITLA FUND EUROPE S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007016679/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Eurotrust Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.416.

—
Par la présente, je vous prie de noter que je démissionne de mon poste d'administrateur-délégué de la société EUROTRUST CORPORATE SERVICES (E.T.C.S.) S.A., immatriculée au RC sous le numéro B 89.416, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 décembre 2006.

G. Vogel

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007016681/576/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Cosma Invest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 123.452.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den elften Januar.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Sind erschienen:

1. Herr Günter Thiel, geschäftsansässig in 15, rue Léon Laval in L-3372 Leudelange,

hier vertreten durch Frau Heike Gottschalk, Kauffrau, Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche dieser Urkunde beigelegt bleibt, um mit dieser eingetragen zu werden.

2. Herr Josef Ting, geschäftsansässig in 15, rue Léon Laval in L-3372 Leudelange,

hier vertreten durch Frau Heike Gottschalk, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche dieser Urkunde beigelegt bleibt, um mit dieser eingetragen zu werden.

Diese Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchen die unterzeichnete Notarin die Satzung einer Aktiengesellschaft, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme), unter der BEZEICHNUNG COSMA INVEST AG gegründet.

Art. 2.

(1) Der Sitz der Gesellschaft ist Leudelange.

(2) Der Verwaltungsrat hat die Befugnis durch einfachen Beschluss, Büros, Verwaltungszentren, Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften überall, wo er es nötig findet, zu eröffnen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrats an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Leudelange und durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

(4) Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, Niederlassungen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland zu errichten.

(5) Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4.

(1) Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter welcher Form auch immer an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen. Gesellschaftszweck ist ferner die Übernahme der Geschäftsführung von Gesellschaften.

(2) Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehören, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

(3) Darüber hinaus kann die Gesellschaft generell alle Geschäfte industrieller, kaufmännischer und finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder mit allen vergleichbaren oder verbundenen Zwecken, welche die Ausdehnung oder die Entwicklung des Gesellschaftszwecks fördern können, vornehmen. Insbesondere kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen.

Aktienkapital - Aktien

Art. 5.

(1) Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt 40.000,00 (vierzigtausend) Euro und ist eingeteilt in 40 (vierzig) Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,00 (eintausend) Euro; das Aktienkapital wurde vollständig eingezahlt.

(2) An Stelle von Einzelaktien können nach Wahl der Aktionäre Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden.

(3) Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

(4) Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurück erwerben.

(5) Das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft kann darüber hinaus gemäß Beschluss der Generalversammlung und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen in einem oder mehreren Schritten erhöht oder herabgesetzt werden.

(6) Zusätzlich zum gezeichneten Kapital der Gesellschaft wird ein genehmigtes Kapital der Gesellschaft eingeführt. Das genehmigte Kapital beträgt 400.000,00 Euro (vierhunderttausend Euro), eingeteilt in 400 (vierhundert) Aktien.

Der Verwaltungsrat ist des weiteren ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom heutigen Tag an, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise unter Berücksichtigung der hier nachgehend aufgeführten Bedingungen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, durch Bareinzahlung, Naturalleistung nach den dann gültigen gesetzlichen Bestimmungen und durch Einverleibung sämtlicher freier Rückstellungen und vorgetragener Gewinne, welche von Gesetzes wegen dem Kapital einverleibt werden können, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist speziell dazu ermächtigt diese Kapitalerhöhung durchzuführen ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht zu gewähren. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, vorzunehmen. Nach jeder im Zuge dieser Ermächtigung erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung, wird Artikel 5 der Satzung dementsprechend umgeändert. Der Verwaltungsrat wird sämtliche Schritte unternehmen, respektiv genehmigen, um die Durchführung und Veröffentlichung dieser Umänderung, wie vom Gesetz vorgesehen, vorzunehmen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nur einen Eigentümer pro Aktie anerkennen. Für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, zu suspendieren, und zwar so lange, bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer benannt wird; die gleichen Regeln werden angewandt für den Fall eines zwischen einem Nießbraucher («usufruitier») und einem Eigentümer («nu-propriétaire») oder zwischen einem Pfandschuldner und Pfandgläubiger entstandenen Konflikts.

Verwaltung - Überwachung

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen, besteht, die von der Hauptversammlung für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, ernannt werden, und die jederzeit abberufen werden können.

Art. 8.

(1) Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der dafür verantwortlich sein wird, die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Hauptversammlungen der Aktionäre zu führen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung und, falls vorhanden, vom Sekretär zu unterschreiben.

(2) Abschriften oder Auszüge werden vom Vorsitzenden oder von irgend zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet.

(3) Der Verwaltungsrat wird auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammenkommen.

(4) Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist.

(5) Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratssitzung durch eine schriftliche oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax gegebene Vollmacht an ein anderes Verwaltungsratsmitglied teilnehmen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

(6) Der Verwaltungsrat beschließt mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden ausschlaggebend.

(7) In Dringlichkeitsfällen sind schriftliche Beschlüsse, denen alle Verwaltungsratsmitgliedern schriftlich zustimmen müssen, genauso rechtswirksam wie Beschlüsse, die in einer Verwaltungsratssitzung getroffen werden.

(8) Die schriftliche Zustimmung der Verwaltungsratsmitglieder kann durch Unterzeichnung eines einzigen Dokuments oder auf mehrfachen Abschriften eines identischen Beschlusses stehen und durch Brief, Telefax, Telegramm oder Fernschreiben bestätigt werden.

Art. 9.

(1) Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

(2) Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorausgehenden Einverständnis der Hauptversammlung der Aktionäre, an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglieder sein müssen) übertragen, die nach einer vom Verwaltungsrat festgelegten Geschäftsordnung beraten und beschließen.

(3) Er kann außerdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an Personen, die nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglied sein müssen, übertragen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern vertreten. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft auch durch die Einzelunterschrift von Personen vertreten, denen die tägliche Geschäftsführung übertragen wurde. Ferner wird die Gesellschaft durch die Einzelschrift von Personen vertreten, die der Verwaltungsrat entsprechend bevollmächtigt hat.

Art. 11. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren/Wirtschaftsprüfern, die von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden. Die Hauptversammlung legt auch die Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates fest, wobei die Mandatsdauer 6 Jahre nicht überschreiten kann.

Hauptversammlung

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu beraten und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu fassen.

Art. 13.

(1) Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg-Stadt am zweiten Donnerstag des Monats Juli in Luxemburg um 11.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.

(2) Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

(3) Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen. Dabei gewährt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme.

(4) Falls alle Aktionäre an der Hauptversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

Geschäftsjahr - Geschäftskosten - Gewinnverteilung

Art. 14.

(1) Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

(2) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 15.

(1) Jedes Jahr, am Ende des Geschäftsjahres, wird der Verwaltungsrat die jährlichen Geschäftskosten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen erstellen.

(2) Spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung legt der Verwaltungsrat alle Dokumente bezüglich der jährlichen Geschäftskonten zusammen mit ihrem Bericht und anderen gesetzlich erforderlichen Dokumenten den Kommissaren/Wirtschaftsprüfern zur Einsicht vor, die daraufhin ihren Bericht erstatten.

(3) Die jährlichen Geschäftskosten, die Berichte des Verwaltungsrates und der Kommissare/Wirtschaftsprüfer und alle gesetzlich erforderlichen Dokumente werden am Gesellschaftssitz vierzehn Tage vor dem Datum, an dem die Hauptversammlung stattfinden soll, hinterlegt, wo die Aktionäre während den normalen Bürostunden Einsicht nehmen können.

(4) Der Überschuss von Gewinn- und Verlustkonto, nach Abzug aller allgemeinen Kosten, Sozialbeiträge, Abschreibungen und Provisionen für vergangene und zukünftige Verpflichtungen, die von Verwaltungsrat festgestellt werden, bildet den Reingewinn.

(5) Jedes Jahr werden fünf Prozent von Reingewinn für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet.

(6) Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur treuen Verfügung der Hauptversammlung.

(7) Im Falle von teilweise einbezahlten Aktien werden die Dividende anteilig zum einbezahlten Betrag ausgeschüttet.

(8) Vorschüsse auf Dividende können unter den gesetzlichen Bedingungen ausgezahlt werden.

Auflösung - Liquidation

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Hauptversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Zeichner haben wie folgt gezeichnet und folgende Beträge bar eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Anzahl der Aktien
G. Thiel	39.000,-	39.000,-	39
J. Ting	1.000,-	1.000,-	1
Gesamt:	40.000,-	40.000,-	40

Der Nachweis über diese Zahlungen ist der unterzeichnenden Notarin erbracht worden, so dass der Betrag von 40.000,- (vierzigtausend) Euro von heute ab zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Bescheinigung

Die unterzeichnende Notarin erklärt hiermit, die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, werden auf ungefähr 1.500,- (eintausendfünfhundert) Euro geschätzt.

Außerordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare/Wirtschaftsprüfer auf 1 festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Josef Ting, Privatangestellter, Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval,

b) Herrn Dr. Joachim Mohme, Privatabgestellter, mit Berufsanschrift in D-45472 Mühlheim an der Ruhr, Alexanderstrasse 69,

c) Herrn Udo Maas, Privatangestellter, in D-45472 Mühlheim an der Ruhr, Alexanderstrasse 69.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Zithe, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 49.280.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

5. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder erlischt automatisch mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2010.

6. Das Mandat des Kommissars/Wirtschaftsprüfers erlischt automatisch mit der nächsten ordentlichen Hauptversammlung.

7. In Abweichung von Artikel 10 der Satzung wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, der amtierenden Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit der Notarin unterschrieben.

Gezeichnet: H. Gottschalk, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 12 janvier 2007, vol. 924, fol. 35, case 7. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007016774/272/210.

(070009486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Hatena, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.179.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre poste de commissaire aux comptes de la société HATENA et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

EUROTRUST

G. Vogel

Administrateur

Référence de publication: 2007016683/576/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.619.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016913/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

AFI (East-Central Europe) Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.619.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016915/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Vector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.019.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016917/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05465. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Radix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.827.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016918/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

European Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 856.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.973.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 5 mars 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 418 du 7 juin 1999, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Lecuit notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 août 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 190 du 13 mars 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007017190/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05403. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Baca S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 115.322.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2007

Madame Diane Peiffer, associée unique de la société BACA S.à r.l., a décidé de nommer comme gérant technique:

- Monsieur Arnaud Roger, né le 3 décembre 1972 à Malestroit, demeurant à: 4, rue du Lavoir, L-9189 Vichten.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

D. Peiffer / A. Roger.

Référence de publication: 2007016686/2754/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée,

(anc. Anglo Diamond Investments S.à r.l.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

—
In the year two thousand and six, on the thirteenth of December.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 69.788, a private limited liability company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

here duly represented by Mrs. Lynsey Blair, Assistant Company Secretary, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December 8, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ANGLO DIAMOND INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.448, incorporated pursuant to a deed of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated July 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080 of October 27, 2004.

- The Company's capital is set at one hundred and fifty million United States Dollars (USD 150,000,000.-), represented by five million (5,000,000) shares with a par value of thirty United States Dollars (USD 30.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows

1. Reduction of the Company's share premium account by an amount of seven million and two hundred thousand United States Dollars (USD 7,200,000.-) and reimbursement of the same amount to the sole shareholder.

2. Removal of the letters «S.à r.l.» from the Company's name.

3. Total restating of the Company's Articles of Incorporation in order to adapt them to the standard used by the ANGLO AMERICAN group of companies.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Company's share premium account is reduced by an amount of seven million and two hundred thousand United States Dollars (USD 7,200,000.-) and the same amount will be reimbursed to the sole shareholder ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG.

The reality of such share premium has been proved to the undersigned notary by the remittance of an interim balance sheet established as at November 30, 2006.

It results furthermore from a certificate issued on December 8, 2006 and signed by Mr. Alexander Francis Pace-Bonello and Mr. Arjan Kirthi Singha, acting as directors of ANGLO DIAMOND INVESTMENTS, S.à r.l., that the share premium of the Company is available, freely distributable, not subject to any special allocation and that no creditor or any other third parties are or might be entitled to oppose a distribution of the Company's share premium, no undertaking having been given to them by the Company which would prevent such distribution.

Such balance sheet and certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The letters «S.à r.l.» are removed from the Company's name.

Third resolution

In order to adapt them to the standard used by the ANGLO AMERICAN group of companies, the Articles of Incorporation of the Company are totally restated and shall henceforth have the following wording:

«Title I.- Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present Articles of Incorporation (the «Articles»).

Art. 2. Name. The Company exists under the name of ANGLO DIAMOND INVESTMENTS.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise except by way of public offer.

(d) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(e) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable «Société de Participations Financières» according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members.

4.3 If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is established for an unlimited period.

5.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at one hundred and fifty million United States Dollars (USD 150,000,000.-), represented by five million (5,000,000) shares with a par value of thirty United States Dollars (USD 30.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the members may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done prorata in respect of all members; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Shares may be freely transferred by a sole member to any person.

7.2 If there is more than one member:

(a) The shares are freely transferable among members; and

(b) The shares are transferable to non-members only with the prior approval of the members in a members meeting representing at least three-quarters of the capital.

7.3 Share certificates may be issued to members in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.4 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III.- Management

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the general meeting of members that sets the term of their office. The directors need not be members.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The directors shall have full power to perform such acts as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members are within the competence of the directors.

9.3 Subject to Article 9.4, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a member of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.4 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the members.

9.5 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

10.5 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- (a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;
- (b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;
- (c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or
- (d) his discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- (a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- (b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- (c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- (d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

- (a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or
- (b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of members.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors. The office of director or commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

- (b) if by notice in writing he resigns his office; or
- (c) if he is prohibited by the Law from being a director; or
- (d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV.- Decisions of the members

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The members have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each member shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

14.4 In the event that the Company has a single member, such single member shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of members shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the members must be called at the request of any member(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the members are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the members may take place without convening notices.

15.3 Every member has the right to vote in person or by proxy, who need not be a member.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of members are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the members present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the members in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the members otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, where the number of members does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles, such resolution shall be duly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the members, and after a second submission to the members by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.7 Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of members representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the members at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of members upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to members in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law the general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being

understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.»

Costs and valuation

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand Euros.

For all purposes the present share premium reduction of the Company is valued at 5,436,424.04 Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize décembre,

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A comparu:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 69.788, une société à responsabilité limitée avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

ici dûment représentée par Madame Lynsey Blair, «Assistant Company Secretary», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 8 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ANGLO DIAMOND INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.448, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 27 octobre 2004.

- Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis (USD 150.000.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Réduction du compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis (USD 7.200.000,-) et remboursement du même montant à l'associée unique.

2. Enlèvement des lettres «S.à r.l.» du nom de la Société.

3. Refonte complète des statuts de la Société en vue de les adapter au standard utilisé par les sociétés du groupe ANGLO AMERICAN.

4. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le compte de prime d'émission de la Société est réduit à concurrence d'un montant de sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis (USD 7.200.000,-) et ce même montant sera remboursé à l'associée unique ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG.

La réalité de cette prime d'émission a été prouvée au notaire soussigné par la remise d'un bilan intérimaire établi au 30 novembre 2006.

Il résulte par ailleurs d'un certificat établi en date du 8 décembre 2006 et signé par Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello et Monsieur Arjan Kirthi Singha, agissant en tant que gérants de ANGLO DIAMOND INVESTMENTS, S.à r.l., que la prime d'émission de la Société est disponible, librement distribuable, non sujette à une quelconque affectation spéciale et qu'aucun créancier ou tous autres tiers ne sont ou pourraient être en droit de s'opposer à une distribution de la prime d'émission de la Société, aucun engagement susceptible d'empêcher une telle distribution n'ayant été pris envers eux par la Société.

Ces bilan et certificat, après avoir été signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Les lettres «S.à r.l.» sont enlevées du nom de la Société.

Troisième résolution

Afin d'adapter les statuts au standard utilisé par les sociétés du groupe ANGLO AMERICAN, il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société existe sous le nom ANGLO DIAMOND INVESTMENTS.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Détenir des participations dans toute entreprise ayant pour objet toute activité, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de gérer, contrôler et développer ces participations. La Société pourra en particulier emprunter des fonds, et fournir assistance, crédits, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont une participation dans la Société.

(b) Acquérir des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(c) Emprunter ou de rassembler des fonds avec ou sans garantie dans toutes devises par l'émission de bons, d'obligations ou autres, sauf par voie d'offre publique.

(d) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(e) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution des gérants et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des associés prise dans la forme prescrite par la Loi pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital - Parts sociales**Art. 6. Capital.**

6.1 La Société a un capital émis de cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis (USD 150.000.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.

7.2 En cas de pluralité d'associés:

(a) Les parts sont librement transmissibles entre associés; et

(b) La cession à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.4 Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III.- Gestion**Art. 8. Gérants.**

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence des gérants.

9.3 Sous réserve de l'Article 9.4, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.4 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.5 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmée dans les procès-verbaux de la réunion et signée par le Président et le Secrétaire de la réunion.

10.5 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.6 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants. Le poste de gérant ou de commissaire sera, ipso facto, rendu vacant:

- (a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créditeurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables;
- (b) s'il remet sa démission par écrit; ou
- (c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou
- (d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV.- Résolutions des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1 Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les associés un avis de toute assemblée générale des associés selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les associés réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les associés, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V.- Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminés par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Frais et évaluation

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille euros.

Pour tous besoins la présente réduction de prime d'émission de la Société est évaluée à 5.436.424,04 euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Blair, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2006, vol. 540, fol. 30, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016701/231/577.

(070009479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Guardian Vault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 107.779.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Stefan Fox, demeurant à Philipsburg, Emmaplein, Freeport Plaza, Suite 1A and 1B, P.O. Box 1005, Sint Maarten (Antilles Néerlandaises),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GUARDIAN VAULT S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.779, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 932 du 22 septembre 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme GUARDIAN VAULT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euro (310,- EUR) chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GUARDIAN VAULT S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme GUARDIAN VAULT S.A. avec effet en date de ce jour.

V.- Que son mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2006, vol. 540, fol. 33, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007017241/231/46.

(070010090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Venture & Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 77.592.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 10.15 heures le 19 octobre 2006

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, qui acceptent tous, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007:

Administrateurs:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Jean-Pierre Lecou, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Administrateurs-délégués:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844;

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007016685/766/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Triptoleme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 45.821.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005
tenue de manière extraordinaire le 5 septembre 2006*

L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent pour l'exercice social 2006 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844;

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007016688/766/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07555. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Sorifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.578.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg en date du 30 décembre 2006 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de société, né à Esch/Alzette (Luxembourg), le 2 décembre 1943, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, employée privée, née à Trier (Allemagne), le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission CeDerLux-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007016695/693/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.116.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration d'ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., tenu au siège de la société, le 20 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Pieter Croockewit, demeurant, ABN AMRO BANK N.V., De Entrée, 99, NL-1101 HE Amsterdam, en remplacement de Monsieur Julian Ide, demeurant, ABN AMRO BANK N.V., London Branch, Bishopsgate 82, EC2N 4BN London, Grande-Bretagne.

Le mandat de Monsieur Pieter Croockewit fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale d'ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait et traduction conformes
ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007016692/44/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

DAB Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.243.

—
Le bilan au 31 juillet 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017191/581/10.

(070009057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Nuadi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.466.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007016852/242/12.

(070009619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Parecom S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 111.135.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007017886/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Chez Edouard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 69.106.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007017129/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02877. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Chez Edouard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 69.106.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007017127/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02878. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Dafofin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017124/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05251. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Metreco Seaways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.566.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METRECO SEAWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007017200/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05317. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Port Bay SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 80.908.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017121/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04736. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Beau Bassin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.881.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017117/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04784. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Blue Sky Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.835.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007017113/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05698. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Backslash Consulting, s.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Move-It S.à r.l.).

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.735.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Denis Gustin, consultant en technologie, né à Rocourt (Belgique) le 10 mai 1976, demeurant à B-4600 Visé, rue des Récollets, 4.

2.- Monsieur Philippe Cerfont, employé privé, né à Liège (Belgique) le 6 mai 1971, demeurant à B-4000 Liège, avenue du Petit-Bourgogne, 71.

3.- Monsieur Jouan Noirhomme, employé privé, né à Namur (Belgique) le 15 juin 1972, demeurant à B-5081 La Bruyère, rue des Bailleries, 28.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée MOVE-IT, S.à r.l., avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.735, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 473 du 20 mai 2005,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Cessions de parts sociales

Suivant cessions de parts sociales sous seing privé signées en date de ce jour:

A) Monsieur Denis Gustin, préqualifié sub 1.-, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Philippe Cerfont, préqualifié sub 2.-, ce acceptant, trente-trois (33) parts sociales de la prédite société MOVE-IT, S.à r.l.

B) Monsieur Denis Gustin, préqualifié sub 1.-, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Jouan Noirhomme, préqualifié sub 3.-, ce acceptant, trente-trois (33) parts sociales de la prédite société MOVE-IT, S.à r.l.

Un original des prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Denis Gustin, préqualifié, trente-quatre parts sociales	34
2) Monsieur Philippe Cerfont, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
3) Monsieur Jouan Noirhomme, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Messieurs Denis Gustin, Philippe Cerfont et Jouan Noirhomme, seuls associés de la société MOVE-IT, S.à r.l., ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en BACKSLASH CONSULTING, s.à r.l.

Suite à ce changement de dénomination, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de BACKSLASH CONSULTING, s.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Gustin, P. Cerfont, J. Noirhomme, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2006, vol. 437, fol. 41, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007017426/236/53.

(070010339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.459.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007017103/4735/12.

(070009102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

VSS YBR (LH5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.524.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VS&A III SBS L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at 350 Park Avenue, NY 10022, New York, USA, (the Sole Shareholder), hereby represented by Ms Sabine Belair, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 19 December 2006.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

I. it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the name of VSS YBR (LH5) S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 100.524 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 651 of 25 June 2004;

III. the Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 500 (five hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each;

IV. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

V. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

VI. the Sole Shareholder is the final beneficial owner of the liquidation;

VII. the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

VIII. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

IX. it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

X. it grants full discharge to the managers of the Company for his mandate from the date of his appointment up to the date of the present meeting; and

XI. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VS&A III SBS L.L.C., une société de droit américain, ayant son siège social au 350 Park Avenue, NY 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), ici dûment représentée par Maître Sabine Belair, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration le 19 décembre 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existant sous la dénomination de VSS YBR (LH5) S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.524 (la Société),

II. la Société a été constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 19 Avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 651 du 25 juin 2004;

III. le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) réparti en 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune;

IV. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

V. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

VI. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final de l'opération,

VII. la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

VIII. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

IX. la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

X. la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à ce jour; et

XI. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007. REM 2007 67. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007017300/5770/87.

(070010360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 41.262.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
Signatures

Référence de publication: 2007017098/1122/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04723. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

T.W.O. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.517.

EXTRAIT

Le siège social de la société anonyme T.W.O. HOLDING S.A. a été dénoncé avec effet immédiat de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Mr. David de Marco, Mr. Alain Lam et Mr. Bruno Beernaerts ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007017881/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Lux-Avantage Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.042.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
Signatures

Référence de publication: 2007017094/1122/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04699. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Rovan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Rovan S.A.).

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 48.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017093/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05338. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Dumbarton Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.081.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017092/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03555. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Seecat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.229.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEACAT S.A.

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007017202/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05318. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Lux-Garantie Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.460.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007017095/1122/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04711. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007016864/242/13.

(070009614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007016856/242/12.

(070009616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A.A.S. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.262.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration du 8 janvier 2007 que le siège social de la société est transféré du 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007017884/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

TOP Finanzbeteiligungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.721.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016912/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04052. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Ralph Weis S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Ralph Weis Opticien S.à r.l.).

Enseigne commerciale: Ralph Weis Opticien.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.828.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Ralph Weis, né à Dudelange, le 26 novembre 1966, commerçant, demeurant à L-5324 Contern, 1, Kreintgeshaff et;

2. Madame Anne Mandres, née à Luxembourg le 7 novembre 1970, institutrice préscolaire, demeurant à L-5324 Contern, 1, Kreintgeshaff, ici représentée par Monsieur Ralph Weis, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée RALPH WEIS OPTICIEN, S.à r.l., avec siège social à L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich, R.C.S. Luxembourg 105.828, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 janvier 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 113 du 8 février 2006.

Les statuts de la société ont été modifiées par acte du notaire instrumentant en date du 13 janvier 2005 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 630 du 29 juin 2005.

Les associés ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

Deuxième résolution

Les associés décident de limiter l'objet de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la représentation d'articles d'optiques, d'appareils photos et de vidéo et accessoires.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société en RALPH WEIS, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RALPH WEIS, S.à r.l.»

Les associés décident par ailleurs que la société exercera ses activités sous l'enseigne commerciale RALPH WEIS OPTICIEN.

Quatrième résolution

Les associés décident de révoquer la gérante technique Madame Eva Maria Kutina, née Görres avec effet immédiat.

Cinquième résolution

Les associés confirment la qualité de gérant de Monsieur Ralph Weis, prénommé.

Sixième résolution

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Weis, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 94, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007017077/202/63.

(070010129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Eastern Star Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.004.

Le bilan modifié au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007017106/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05688. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Port Bay SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 80.908.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017123/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04738. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

In the year two thousand six, on the twelfth of December.

fore the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanwen.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of KAMELEON LUXEMBOURG S.A. a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on 23 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 887, page 42539, dated 5 May 2006 under the number B 11.4007 (hereinafter referred to as «the Company»).

The meeting was opened by Mr. Arnaud Constant, attorney, residing in Luxembourg, being in the chair, who is also appointed as secretary, the meeting elected as scrutineer Mrs. Carine Lecoq, attorney, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the Twenty-Four Thousand Eight Hundred (24,800) existing shares into Twenty-Four Thousand Eight Hundred (24,800) Class A Ordinary Shares;

2. Increase of the share capital by an amount of Forty-Four Thousand Euros (44,000.- EUR) in order to bring it from its current amount of Thirty-One Thousand Euros (31,000.- EUR) to Seventy-Five Thousand Euros (75,000.- EUR) by the creation and issue of:

- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class B1 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class B2 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class C1 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class C2 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class D1 Shares,

- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class D2 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class E1 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class E2 Shares.

3. Subscription of the newly issued shares in the following amounts and proportion;

Shares	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2	Total
CVCEEP II	2,494	2,494	2,494	2,494	2,494	2,494	2,494	2,494	19,952
CVCEE II (J)	806	806	806	806	806	806	806	806	6,448
CCIEL	880	880	880	880	880	880	880	880	7,040
CVNL	220	220	220	220	220	220	220	220	1,760
Total:	4,400	4,400	4,400	4,400	4,400	4,400	4,400	4,400	35,200

Amounts (EUR)	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2	Total
CVCEEP II	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	24,940.00
CVCEE II (J)	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	8,060.00
CCIEL	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	8,800.00
CVNL	275.00	275.00	275.00	275.00	275.00	275.00	275.00	275.00	2,200.00
Total:	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	44,000.00

4. Full restatement of the articles of association in order, inter alia to:

- Introduce definitions;
- Reflect the increase of the share capital and the creation of new classes of shares;
- Define the rights and obligations attached to each class of shares;

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously resolves to converse the Twenty-Four Thousand Eight Hundred (24,800) existing shares into Twenty-Four Thousand Eight Hundred (24,800) Class A Ordinary Shares);

Second resolution

The general meeting unanimously resolves to increase the share capital by an amount of Forty-Four Thousand Euros (EUR 44,000.-) in order to increase it from its current amount of Thirty-One Thousand Euros (EUR 31,000.-) to Seventy-Five Thousand Euros (EUR 75,000.-) by creation of Thirty-Five Thousand Two Hundred (35,200) new ordinary shares all with a par value of One Euro Twenty-Five Cents (EUR 1.25) and divided into:

- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class B1 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class B2 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class C1 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class C2 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class D1 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class D2 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class E1 Shares,
- Four Thousand Four Hundred (4,400) Class E2 Shares.

Third resolution

The general meeting unanimously resolves to subscribe the newly issued shares in the following amounts and proportion:

Subscription - Payment

The current shareholders of the Company declared to exercise their preferential subscription right as follows:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP (CVCEEP II), a limited partnership formed under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, here repre-

sented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, having its registered office at 18, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401, itself represented by Arnaud Constant as stated here below;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (Jersey) LP (CVCEEP II (J)), a limited partnership formed under the laws of Jersey, having its registered office at 18, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, 18, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401, itself represented by Arnaud Constant as stated here below,

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED (CVNL), a limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 8th floor, 68 King William Street, London, England, registered with the Company House of England and Wales under number 3141022, itself represented by Arnaud Constant as stated below;

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED (CCIEL), a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1 Penns Way, Operations 1 Building, Newcastle Corporate Commons, Newcastle, Delaware 19720, United States of America, registered in the State of Delaware with authentication number 0075117, itself represented by Arnaud Constant as stated here below;

all here represented by Arnaud Constant, prenamed, by virtue of four (4) proxies established on 12 December 2006, which declare to subscribe for the thirty-five thousand two hundred (35,200) newly issued ordinary shares, in the following amounts and proportions:

Shares	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2	Total
CVCEEP II	2,494	2,494	2,494	2,494	2,494	2,494	2,494	2,494	19,952
CVCEE II (J)	806	806	806	806	806	806	806	806	6,448
CCIEL	880	880	880	880	880	880	880	880	7,040
CVNL	220	220	220	220	220	220	220	220	1,760
Total:	4,400	4,400	4,400	4,400	4,400	4,400	4,400	4,400	35,200

Amounts (EUR)	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2	Total
CVCEEP II	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	3,117.50	24,940.00
CVCEE II (J)	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	1,007.50	8,060.00
CCIEL	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	1,100.00	8,800.00
CVNL	275.00	275.00	275.00	275.00	275.00	275.00	275.00	275.00	2,200.00
Total:	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	44,000.00

All the newly issued shares have been fully-paid-up in cash, so that the amount of forty-four thousand (EUR 44,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Fourth resolution

The general meeting unanimously resolves to approve the full restatement of the articles of association in the following version:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme, under the name of KAMELEON LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Definition. In addition to the other terms defined in other clauses of these articles of association, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Articles» means these articles of association in their present form and as amended from time to time (and «Article» shall be construed accordingly);

«Board of Directors» has the meaning as set forth in Article 10.1.

«Business Day» means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open both in Amsterdam and in Luxembourg for a full range of business;

«Class A Ordinary Shares» means the ordinary shares of class A and «Class A Share» means any of them;

«Class B1 Ordinary Shares» means the ordinary shares of class B1 and «Class B1 Share» means any of them;

«Class B2 Ordinary Shares» means the ordinary shares of class B2 and «Class B2 Share» means any of them;

«Class C1 Ordinary Shares» means the ordinary shares of class C1 and «Class C1 Share» means any of them;

«Class C2 Ordinary Shares» means the ordinary shares of class C2 and «Class C2 Share» means any of them;

«Class D1 Ordinary Shares» means the ordinary shares of class D1 and «Class D1 Share» means any of them;

«Class D2 Ordinary Shares» means the ordinary shares of class D2 and «Class D2 Share» means any of them;

«Class E1 Ordinary Shares» means the ordinary shares of class E1 and «Class E1 Share» means any of them;

«Class E2 Ordinary Shares» means the ordinary shares of class E2 and «Class E2 Share» means any of them;
«Company» means the société anonyme KAMELEON LUXEMBOURG S.A. governed by these Articles;
«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
«Distributable Profits» means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Company Act;
«First Classes Shares» means, at a given moment, the class(es) Shares still in issue, other than the Last Class of Shares;
«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;
«Last Class of Shares» means the last class of shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;
«Preferential Dividends» has the meaning as set forth in Article 16.3.1 of these Articles;
«Shares» means the Shares of any class and «Share» means any of them;
«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them;
«Statutory Distributable Profits» means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Company Act decreased by the Preferential Dividends.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

4.3 The Company may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem necessary or incidental to the accomplishment and development of its purposes.

4.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on immovable or movable property.

4.5 The is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding law of 31 July 1929.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

5.2 If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital - Shares and share certificates.

6.1 Capital. The subscribed capital of the Company is set at EUR 75,000.- (Seventy-Five Thousand Euros) divided into:
24,800 (Twenty-Four Thousand Eight Hundred) Class A Ordinary Shares,
4,400 (Four Thousand Four Hundred) Class B1 Ordinary Shares,
4,400 (Four Thousand Four Hundred) Class B2 Ordinary Shares,
4,400 (Four Thousand Four Hundred) Class C1 Ordinary Shares,
4,400 (Four Thousand Four Hundred) Class C2 Ordinary Shares,
4,400 (Four Thousand Four Hundred) Class D1 Ordinary Shares,
4,400 (Four Thousand Four Hundred) Class D2 Ordinary Shares,
4,400 (Four Thousand Four Hundred) Class E1 Ordinary Shares,
4,400 (Four Thousand Four Hundred) Class E2 Ordinary Shares,
all with a par value of EUR 1.25 (One Euro Twenty-Five Cents) per share.

6.2 Shares

6.2.1 The shares shall be in registered form.

6.2.2 The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such shares.

6.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Art. 7. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 8. Repurchase of shares. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Company Act.

Furthermore, the Company shall be entitled, under due observance of the provisions of Article 49-2 of the Company Act and subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be casted at the general Shareholders' meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the «Repurchase Date»).

Each Share repurchased in accordance with this Article 8 shall entitle its holder to a pro rata portion of a repurchase price (the «Repurchase Price») equal to the total profit of the Company as of the date immediately preceding the Repurchase Date as further defined hereafter (the «Profit»).

For the purpose of calculating the Repurchase Price, Profit shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date, after deductions for payments of any unpaid Preferential Dividends and after allocation of profits to any other reserve that may be required by the Company Act and/or these Articles. In addition, the repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under applicable law and the Articles.

The Repurchase Price shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Board of Directors shall convene a general Shareholders' meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 9. Meetings of shareholders - General.

9.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

9.2 The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.3 Each ordinary share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

9.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

9.5 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

9.6 If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Board of directors.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be Shareholders of the Company.

10.2 The directors shall be appointed by the general Shareholders' meeting in accordance with the following rules:

10.2.1 As long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a Shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general Shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

10.2.2 In the absence of nominations pursuant to Article 10.2.1 above, the general Shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and the Articles.

10.2.3 The general Shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and the Articles.

10.3 The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

10.4 In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general Shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the Board of Directors, in compliance with the provisions of Articles 10.2.1 to 10.2.3 above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a Shareholder of the Company it shall be represented on the Board of Directors.

10.5 The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general Shareholders' meeting. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 11. Procedures of meeting of the board.

11.1 The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

11.2 The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

11.3 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

11.4 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.5 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

11.6 In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of Directors to the next succeeding meeting of Shareholders subject to the responsibility of the Board of Directors.

11.7 Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

11.8 The discussions of the Board of Directors shall be conducted in the English language.

Art. 12. Minutes of meetings of the board.

12.1 The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

12.2 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 13. Powers of the board.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 The Board of Directors may delegate, with prior consent of the general meeting of Shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 14. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

Art. 16. Appropriation of profits.

16.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

16.2 Legal Reserve

An amount equal to Five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a reserve required by Law, until and as long as this reserve amounts to Ten per cent (10%) of the Company's share capital.

16.3 Dividends

16.3.1 Preferential Dividend

Thereafter, without prejudice to the provisions Article 8 and of last Paragraph of Article 16.3.2 of these Articles, each Share belonging to the First Classes of Shares shall be entitled to a preferential dividend corresponding to Zero point Five per cent (0.5%) of its nominal value (the «Preferential Dividends»), payable by fully closed accounting year, and for the last time for the accounting year ended before the putting into liquidation of the Company.

16.3.2 Other Dividends

Without prejudice to Article 8 of these Articles and provided that all Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares each Share belonging to the Last Class of Shares shall be pari passu entitled to a dividend corresponding to the Statutory Distributable Profits.

In the event not all the Shareholders hold at least One (1) share in the Last Class of Shares upon declaration of a dividend, all the Shares, without regard to the class they belong to, shall be pari passu entitled to a dividend corresponding to One Hundred per cent (100%) of the Distributable Profits.

16.3.3 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

17.2 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Furthermore, for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a Shareholder of the Corporation, the provisions of Article 10.2, 10.3 and 10.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Act.

Art. 20. Annual general meeting of shareholders.

20.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of May, at 11.00 AM.

20.2 If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

20.3 Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanwen.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KAMELEON LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 887, page 42539, daté du 5 mai 2006, sous le numéro B 11.4007 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud Constant, avocat, demeurant à Luxembourg, qui est également désigné comme secrétaire. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Lecoq, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions existantes en vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions Ordinaires de Classe A.

2. Augmentation du capital social d'un montant de quarante-quatre mille euros (44.000,- euros) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- euros) à soixante-quinze mille euros (75.000,- euros) par la création de:

- Quatre mille quatre cents (4.400) Actions de Classe B1,
- Quatre mille quatre cents (4.400) Actions de Classe B2,
- Quatre mille quatre cents (4.400) Actions de Classe C1,
- Quatre mille quatre cents (4.400) Actions de Classe C2,
- Quatre mille quatre cents (4.400) Actions de Classe D1,
- Quatre mille quatre cents (4.400) Actions de Classe D2,
- Quatre mille quatre cents (4.400) Actions de Classe E1,
- Quatre mille quatre cents (4.400) Actions de Classe E2.

3. Souscription aux nouvelles actions dans les montants et proportions suivantes:

Shares	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2	Total
CVCEEP II	2.494	2.494	2.494	2.494	2.494	2.494	2.494	2.494	19.952
CVCEE II (J)	806	806	806	806	806	806	806	806	6.448
CCIEL	880	880	880	880	880	880	880	880	7.040
CVNL	220	220	220	220	220	220	220	220	1.760
Total:	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	35.200

Amounts (EUR)	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2	Total
CVCEEP II	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	24.940,00
CVCEE II (J)	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	8.060,00
CCIEL	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	8.800,00
CVNL	275,00	275,00	275,00	275,00	275,00	275,00	275,00	275,00	2.200,00
Total:	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	44.000,00

4. Modification intégrale des statuts de la Société afin de:

- Introduire des définitions;
- Refléter l'augmentation de capital et la création de nouvelles classes d'actions;

17801

CCIEL	880	880	880	880	880	880	880	880	880	7.040
CVNL	220	220	220	220	220	220	220	220	220	1.760
Total:	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	35.200

Amounts (EUR)	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2	Total
CVCEEP II	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	3.117,50	24.940,00
CVCEE II (J)	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	1.007,50	8.060,00
CCIEL	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	1.100,00	8.800,00
CVNL	275,00	275,00	275,00	275,00	275,00	275,00	275,00	275,00	2.200,00
Total:	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	44.000,00

Toutes les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de quarante-quatre mille euro (44.000,- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, par une certificat de blocage de la banque.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier intégralement les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé, entre les personnes ci - avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une Société anonyme sous la dénomination de KAMELEON LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Définitions. En complément des autres termes définis dans les autres clauses des présents statuts, les mots et termes suivants auront la signification qui suit, si et lorsque ceux-ci sont stipulés en lettres majuscules:

«Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps (et «Article» sera interprété de la même manière);

«Conseil d'Administration» a la signification telle que déterminée à l'Article 10.1;

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont généralement ouvertes aussi bien à Amsterdam qu'à Luxembourg pour l'ensemble des opérations;

«Actions Ordinaires de Classe A» signifie les actions ordinaires de classe A et «Une Action Ordinaire de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions Ordinaires de Classe B1» signifie les actions ordinaires de classe B1 et «Une Action Ordinaire de Classe B1» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions Ordinaires de Classe B2» signifie les actions ordinaires de classe B2 et «Une Action Ordinaire de Classe B2» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions Ordinaires de Classe C1» signifie les actions ordinaires de classe C1 et «Une Action Ordinaire de Classe C1» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions Ordinaires de Classe C2» signifie les actions ordinaires de classe C2 et «Une Action Ordinaire de Classe C2» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions Ordinaires de Classe D1» signifie les actions ordinaires de classe D1 et «Une Action Ordinaire de Classe D1» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions Ordinaires de Classe D2» signifie les actions ordinaires de classe D2 et «Une Action Ordinaire de Classe D2» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions Ordinaires de Classe E1» signifie les actions ordinaires de classe E1 et «Une Action Ordinaire de Classe E1» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions Ordinaires de Classe E2» signifie les actions ordinaires de classe E2 et «Une Action Ordinaire de Classe E2» signifie chacune d'entre-elles;

«Société» signifie la société anonyme KAMELEON LUXEMBOURG S.A. régie par les présents Statuts;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;

«Profits Distribuables» signifie les profits disponibles de la Société pour une distribution conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

«Premières Classes d'Actions» signifie, à un moment donné, la ou les classes(s) d'Actions, autre(s) que la Dernière Classe d'Actions;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaire et les notes aux comptes intérimaires de la Société.

«Dernière Classe d'Actions» signifie la dernière Classe d'Actions en ordre alphabétique qui est toujours l'émission à un moment donné.

«Dividendes Préférentiels» a la signification telle que déterminée à l'Article 16.3.1;

«Actions» signifie les Actions de toute classe et «Action» signifie chacune d'entre elles;
«Actionnaires» signifie les détenteurs des Actions de toute classe et «Actionnaire» signifie chacun d'entre eux;
«Profits Statutairement Distribuables» signifie les profits disponibles de la Société pour une distribution conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales diminués par les Dividendes Préférentiels.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

4.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instrument de dettes.

4.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

4.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

5.2 Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 6. Capital - Actions et certificats d'actions.

6.1 Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à 75.000,- EUR (soixante-quinze mille euros) divisé comme suit:
24.800 (vingt-quatre mille huit cents) Actions Ordinaires de Classe A,
4.400 (quatre mille quatre cents) Actions Ordinaires de Classe B1,
4.400 (quatre mille quatre cents) Actions Ordinaires de Classe B2,
4.400 (quatre mille quatre cents) Actions Ordinaires de Classe C1,
4.400 (quatre mille quatre cents) Actions Ordinaires de Classe C2,
4.400 (quatre mille quatre cents) Actions Ordinaires de Classe D1,
4.400 (quatre mille quatre cents) Actions Ordinaires de Classe D2,
4.400 (quatre mille quatre cents) Actions Ordinaires de Classe E1,
4.400 (quatre mille quatre cents) Actions Ordinaires de Classe E2,
toutes ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro vingt-cinq cents).

6.2 Actions

6.2.1 Les actions seront nominatives.

6.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des Actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

6.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux Actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 7. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 18 ci-après.

Art. 8. Rachats d'actions. La Société peut racheter ses Actions conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, conformément aux dispositions prévues à l'Article 49-2 de Loi sur les Sociétés Commerciales, et sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Actionnaires ayant un droit de vote, à accorder dans

le cadre d'une assemblée générale des actionnaires, (ii) l'accord de tous les détenteurs d'Actions devant être rachetées, le rachat de la totalité de la Dernière Classe d'Actions à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat»).

Chaque Action rachetée en conformité avec le présent Article 8 donnera droit à son détenteur à une portion au pro rata d'un prix de rachat (le «Prix de Rachat») égal au profit total de la Société à la date précédant la Date de Rachat comme défini ci-après (le «Profit»).

Pour les besoins de calcul du Prix de Rachat, le Profit sera déterminé sur la base de Relevés Financiers Intérimaires établis par le Conseil d'Administration à la date précédant immédiatement la Date de Rachat, après déductions des paiements de tout Dividende Préférentiel et Récupérable impayé, et après allocation des profits à toute autre réserve que pourrait exiger la Loi sur les Sociétés Commerciales et/ou les présents Statuts.

Le Prix de Rachat deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Conseil d'Administration convoquera une assemblée générale des actionnaires en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Classe d'Actions rachetée.

Art. 9. Assemblées des actionnaires - Général.

9.1 Chaque assemblée des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des Actionnaires.

9.2 Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

9.3 Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

9.4 Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

9.5 Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des Actionnaires.

9.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

10.2 Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux règles suivantes:

10.2.1 Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP est Actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale des Actionnaires nommera un administrateur parmi cette liste.

10.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 10.2.1. ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

10.2.3 L'assemblée générale des Actionnaires nommera les administrateurs restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

10.3 Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires.

10.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des Actionnaires ou en cas de cooptation, les membres restants du Conseil d'Administration, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 10.2.1 à 10.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP est Actionnaire dans la Société, elle est représentée au Conseil d'Administration.

10.5 Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration.

Art. 11. Modalités de réunion du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

11.2 Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du Conseil d'Administration.

11.3 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par télégramme, par télex ou par fax au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

11.4 Chaque administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, fax, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

11.5 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

11.6 Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil d'Administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le Conseil d'Administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des Actionnaires sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

11.7 Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

11.8 Les débats du Conseil d'Administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 12. Procès-verbaux des Conseils d'Administration.

12.1 Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

12.2 Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des Actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil d'Administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 14. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commis-

saires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

16.2 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.3 Dividendes

16.3.1 Dividendes préférentiels

Ensuite, sans préjudice aux dispositions de l'Article 8 et du dernier paragraphe de l'Article 16.3.2 des Statuts, chaque Action appartenant aux Premières Classes d'Actions aura droit à un Dividende Préférentiel correspondant à Un Demi pour cent (0,5%) de sa valeur nominale (les «Dividendes Préférentiels»), payable par année comptable dûment clôturée, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la Société.

16.3.2 Autres Dividendes

Sans préjudice de l'Articles 8 des Statuts et pourvu que tous les Actionnaires détiennent au moins Une (1) Action de la Dernière Classe d'Actions, chaque Action appartenant à la Dernière Classe d'Actions sera pari passu autorisée à recevoir un dividende correspondant aux Profits Statutairement Distribuables.

Dans le cas où tous les Actionnaires ne détiennent pas au moins Une (1) Action de la Dernière Classe d'Actions au moment d'une déclaration de dividende, toutes les Actions, sans tenir compte de la classe à laquelle elles appartiennent, seront pari passu autorisées à recevoir un dividende correspondant à cent pour cent (100%) des Profits Statutairement Distribuables.

16.3.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, conformément aux dispositions légales, sur décision du Conseil d'Administration et suivant rapport du/des commissaires aux comptes.

Art. 17. Dissolution et liquidation.

17.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 18 ci - après.

17.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

De plus, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP est Actionnaire de la Société, les dispositions des articles 10.2, 10.3 et 10.4 ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP

Art. 19. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 20. Assemblée Générale annuelle.

20.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 11 heures.

20.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

20.3 D'autres assemblées des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille cinq cents Euros (3.500,- euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Constant, C. Lecoq, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 67, case 3. — Reçu 440 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007017078/202/745.

(070010128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Chez Edouard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 69.106.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007017131/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02874. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Forum European Realty Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.530.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 10 janvier 2007

1) le siège social de la société a été transféré du 46a, avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg.

2) la démission de Monsieur Godfrey Abel a été acceptée.

3) Monsieur Johan Dejans, employé privé, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORUM EUROPEAN REALTY INCOME S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017895/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Eastern Star Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007017109/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05690. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Chez Edouard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 69.106.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007017133/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02872. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A B M Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.031.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017138/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03809. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Carabus Shipping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.041.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARABUS SHIPPING S.à r.l.

Signatures

Les Gérants

Référence de publication: 2007017204/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05308. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Adcom Computers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 20.796.

B Computer GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 73.482.

Finassimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 41.887.

Clôtures de liquidation

Il résulte des jugements rendus par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e section, siégeant en matière commerciale, en date du 1^{er} juin 2006 que les opérations de liquidation des sociétés ADCOM COMPUTERS HOLDING S.A., B COMPUTER GmbH et FINASSIMO S.à r.l. ont été déclarées closes pour absence d'actif.

A. Castegnaro
Le liquidateur

Référence de publication: 2007016867/7259/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06809. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06810. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06812. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

(070009259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

(070009260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

International Sports Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.836.

Statuts coordonnés suivant l'acte n^o 2069 du 27 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007016655/230/12.

(070009518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Carabus Shipping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 76.041.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARABUS SHIPPING S.à r.l.
Signatures
Les Gérants

Référence de publication: 2007017206/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05309. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.
